Rapport de la CNIL : hausse des contrôles et amendes record



La CNIL exerce plusieurs missions. Elle doit notamment veiller à protéger les données personnelles et à préserver les libertés individuelles. Pour répondre à ces objectifs, elle a dû effectuer plus de contrôles l'an dernier que les années précédentes. En 2021, la CNIL a reçu pas moins de 14 143 plaintes, soit 4 % de plus qu'en 2020. Des plaintes qui ont donné lieu à 384 contrôles dont 118 menés dans les locaux des structures concernées. Ces contrôles ont conduit la CNIL à prononcer 135 mises en demeure, 45 rappels à l'ordre et 18 sanctions, pour un montant cumulé d'amendes record de plus de 214 M€!

Surveillance accrue de la cybersécurité

La sécurité des données de santé a constitué un des points de vigilance majeur de l'année 2021. Cette problématique a ainsi conduit à diligenter des contrôles de laboratoires d'analyses médicales, d'hôpitaux, de prestataires et de data brokers en données de santé, notamment sur les traitements en lien avec le Covid-19. Certaines de ces procédures sont toujours en cours d'instruction. Enfin, la CNIL a particulièrement surveillé la cybersécurité du web français, contrôlant 22 organismes dont 15 publics, où elle a constaté des éléments

obsolètes rendant des sites vulnérables aux attaques, des insuffisances concernant les mots de passe et, plus généralement, un manque de moyens mis en place au regard des enjeux de sécurité actuels.

Pour consulter le rapport : www.cnil.fr

© 2022 Les Echos Publishing